

info

2016
Novembre



Magazine d'information de l'ASGB
Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton

**Redevance sur
la plus-value
contestée dans
les cantons**

6

**L'ASGB
et sa nouvelle
stratégie de
développement
durable**

8

**Nouvelles
conditions-
cadres dans la
politique sur les
déchets**

12

**Journées
découverte dans
les gravières et
les carrières**

ÉDITORIAL



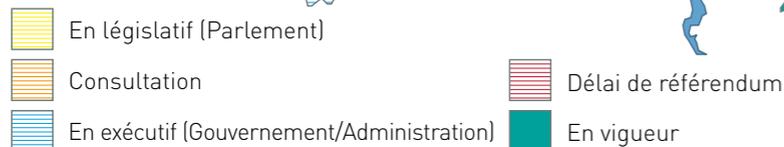
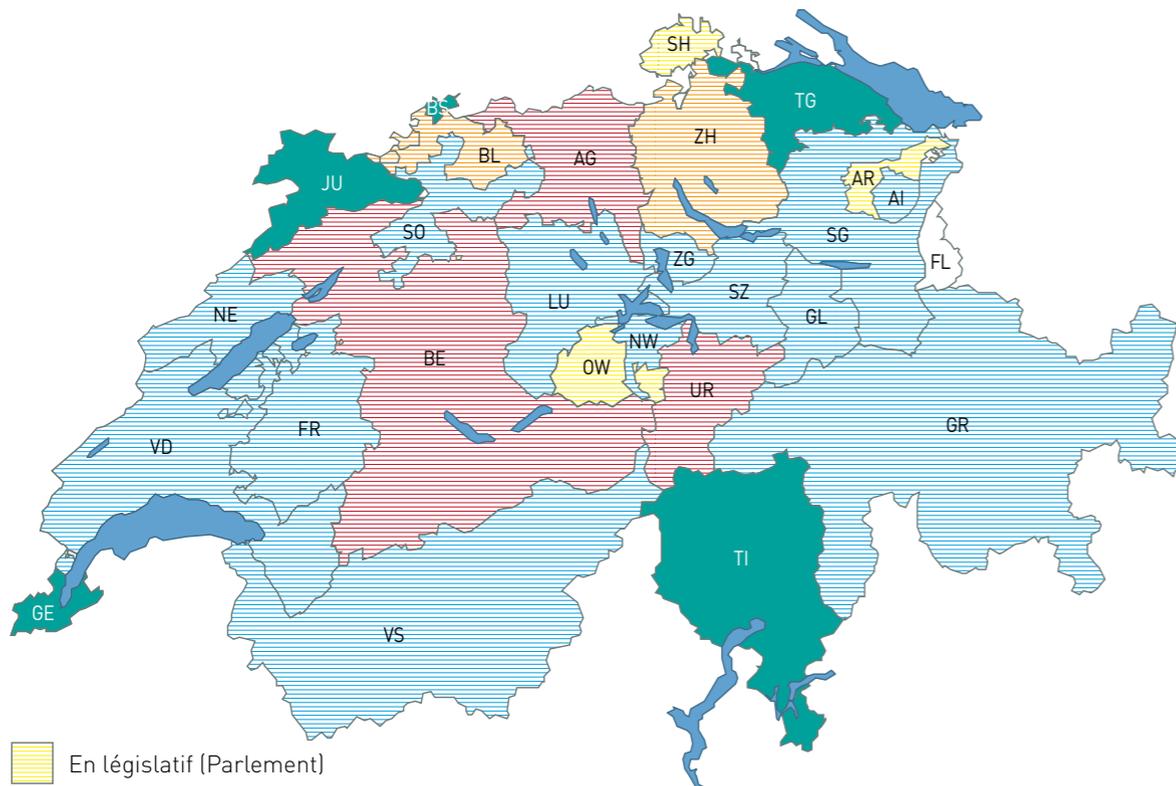
André Renggli, président de l'ASGB

Aujourd'hui, rien de plus normal que de se pencher sur le sujet du développement durable, voire de l'inscrire dans ses lignes directrices. Dans l'industrie des graviers et du béton, ce sujet est déjà bien ancré depuis plusieurs décennies, aussi bien dans notre association que chez nos membres. Avec notre nouvelle stratégie de développement durable, nous franchissons une nouvelle étape. Vous trouverez en page 6 une description des objectifs que nous avons fixés et des mesures mises en place pour les atteindre.

Pourquoi la Suisse est-elle riche en roche? C'est la question à laquelle répond l'exposition spéciale à l'ETH Zurich sur la création, l'extraction et l'utilisation des matières premières minérales. Une visite s'impose.

Remaniée tant sur l'aspect que sur le contenu, la nouvelle édition du magazine de l'ASGB se présente dans un tout nouvel habit. Notre attention se concentre désormais sur les sujets qui vous intéressent, vous, nos chers lectrices et lecteurs: les dernières nouvelles passionnantes de l'industrie des graviers et du béton, du point de vue de la branche, des pouvoirs politiques et de la nature.

Je vous souhaite bonne lecture.



Application de la loi sur l'aménagement du territoire dans les différents cantons (état septembre 2016)

« LA REDEVANCE SUR LA PLUS-VALUE N'EST PAS JUSTIFIÉE POUR L'EXTRACTION DU GRAVIER »

Depuis mai 2014, de nouvelles règles s'appliquent à la redevance sur la plus-value pour les sols. Actuellement, les cantons mettent en œuvre les prescriptions minimales de la Confédération et ajustent les lois sur la construction en conséquence. Quand il s'agit de déterminer la redevance sur la plus-value, des différences apparaissent entre les cantons. L'avocat Dr Lukas Pfisterer, explique le contexte et les arguments dans un entretien.

Monsieur Pfisterer - la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a été révisée en 2014. Dans quel contexte cette révision a-t-elle eu lieu ?

Les nouvelles règles de la LAT sont dues à l'initiative populaire lancée en 2007 «De l'espace pour l'homme et la nature (initiative pour le paysage)». Cette initiative avait notamment pour but de lutter contre l'étalement urbain et

Que contient cette révision aujourd'hui réalisée dans l'essentiel ?

Elle se concentre sur des mesures d'aménagement du territoire et sur la promotion de la disponibilité de terrains constructibles. La LAT oblige les cantons à prendre encore plus de mesures de droit du sol afin que les zones constructibles soient réellement construites. Des dispositions plus strictes ont été imposées aux cantons afin de mettre en place une redevance sur la plus-value, du moins sur les terres qui ont été nouvellement classées en zone constructible. L'objectif de ces mesures est de véritablement utiliser les zones constructibles existantes pour construire des maisons et appartements et de freiner la croissance urbaine. Ceci doit permettre de limiter les nouvelles zones et ainsi ralentir l'étalement urbain.

Cette redevance sur la plus-value notamment est contestée - de quoi s'agit-il ?

Lorsque l'État prévoit des mesures d'aménagement visant à limiter la propriété et qui pourraient s'assimiler à une expropriation, il doit compenser la valeur perdue. Ces dédommagements versés pour la moins-value doivent toutefois être financés. Il paraît donc évident d'introduire le même type de mécanisme de compensation pour les mesures d'aménagement qui apportent une plus-value afin de financer ces dédommagements. La redevance sur la plus-value sert notamment à cela.

LA LAT VEUT FREINER LE MITAGE DU TERRITOIRE ET RECENTRER LA CROISSANCE URBAINE.

de mieux exploiter les zones constructibles existantes. Le Conseil fédéral partageait partiellement l'avis des initiateurs, mais pensait que l'initiative était trop rigide. Il a donc proposé une révision de la LAT comme projet pour contrer cette initiative.



L'extraction du gravier entraîne une utilisation temporaire du sol et pas une urbanisation durable du terrain.

Quelle est la marge de manœuvre des cantons quant à la taxe sur la plus-value ?

Les cantons peuvent renforcer les «objets soumis à la taxe», c'est-à-dire percevoir des taxes sur la plus-value sur les terrains avec changement d'affectation et reclassés ou simplement lorsqu'un terrain est, même que provisoirement, classé comme constructible. En conséquence, les zones d'extraction de gravier, qui sont classées provisoirement en zone constructible pendant la durée de l'extraction, pourraient également être soumises à la taxe.

En tant qu'expert juridique, qu'en pensez-vous ?

Selon moi, la LAT parle de classement lorsqu'un terrain est mis à disposition durablement pour la construction d'habitations ou d'entreprises, avec pour résultat une urbanisation. Dans la première mouture de la nouvelle LAT, toutes les plus-values issues des mesures d'aménagement de l'État devaient être soumises à l'obligation de verser une taxe. Beaucoup de voix s'y étant opposées la LAT a donc été corrigée. Le droit fédéral se rapporte désormais au classement définitif d'un terrain pour la taxe sur la plus-value. Pour les terres qui n'ont pas été classées durablement en zone constructible, le droit fédéral n'exige plus de taxe. Cette différenciation est tout à fait justifiée et essentielle pour le domaine de l'extraction du gravier.

Pourquoi ?

L'extraction du gravier est classée dans la catégorie «Constructions et installations» selon l'article 22 de la LAT. Elle nécessite donc des autorisations. L'objectif premier de l'extraction de gravier n'est toutefois pas d'utiliser la terre constructible pour l'urbanisation. Le terrain utilisé peut être renaturé et remis en culture après son exploitation. Dans certains cas, il redevient de la terre agricole par exemple. Le but de l'extraction de gravier est d'extraire de la matière dans un endroit adapté. Le choix du site concerné est limité par des critères naturels. L'objectif n'est pas d'urbaniser, mais uniquement d'utiliser le terrain pendant un certain temps. Selon la LAT, il n'y a donc pas d'obligation de payer une taxe sur la plus-value pour les zones d'extraction temporaires.

Et pourquoi entraîne-t-elle malgré tout des discussions dans certains cantons ?

Tout simplement parce que la LAT fixe des prescriptions minimales et que les cantons aimeraient gagner plus. Les arguments sont par exemple que l'extraction du gravier sollicite les terres pendant de nombreuses années et qu'une exception n'est donc pas justifiée. Les cantons disent également que la lutte contre l'étalement urbain et le classement de terrains en zone constructible doivent rester cohérents.

Selon vous, quels arguments ont le plus de poids ?

Selon moi, cette vision est faite à trop court terme. Il faut trouver une solution adéquate et ne pas oublier l'idée première de la LAT : l'extraction du gravier ne conduit pas à la thésaurisation de terrains à bâtir ou à l'étalement urbain. En outre, chaque année, les importations de gravier

DES POINTS DE VUE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE, LA TAXE SUR LA PLUS-VALUE POUR L'EXTRACTION DU GRAVIER SERAIT UNE ABERRATION.

de l'étranger augmentent, bien que la Suisse pourrait couvrir ses besoins en ayant recours à ses réserves. De nombreux facteurs font qu'aujourd'hui, extraire du gravier en Suisse est plus cher que de le faire à l'étranger. Si en plus, les cantons demandent une taxe sur la plus-value pour l'extraction du gravier, notre compétitivité par rapport à l'étranger sera encore moins bonne. Les importations de gravier augmentent et les transports sont plus longs. Une taxe sur la plus-value sur l'extraction du gravier est donc une aberration tant du point de vue économique qu'écologique.

Dans le canton d'Argovie, la LAT a récemment fait l'objet de discussions. Quel en a été le résultat ?

La loi cantonale sur la construction cantonale a été décidée au Grand Conseil (ndlr : parlement cantonal) dès sa première lecture grâce au bon travail réalisé en amont par la Commission. En deuxième lecture, elle a été approuvée, sans amendements, à 93 voix contre 35. La nouvelle loi devrait entrer en vigueur au début 2017.

À quoi ressemble la réglementation sur la taxe sur la plus-value concrètement ?

Une redevance de 20% de la plus-value est perçue sur les zones classées. Les communes peuvent décider d'un taux d'imposition allant jusqu'à 30%. Elles n'ont toutefois pas le

droit de demander de taxe sur la plus-value sur les changements d'affectation, les reclassements, ou de taxe sur les autres mesures d'aménagement. Elles peuvent toutefois conclure des contrats d'aménagement. En se basant sur l'idée première de la révision de la LAT, c'est-à-dire l'arrêt de l'étalement urbain et la lutte contre la thésaurisation des terrains à bâtir, la Commission et le Grand Conseil se sont laissés convaincre afin que l'extraction de gravier ne soit pas soumise à la taxe sur la plus-value. Ceci a été documenté dans les textes législatifs.

Dans d'autres cantons, le sujet n'est pas encore clos ou sera abordé dans les mois à venir. Quel conseil souhaitez-vous donner aux parlements de ces cantons ?

Dans nos rangs, il y a une demande politique claire concernant l'imposition de l'extraction du gravier. Elle n'a toutefois pas été votée à la majorité. La loi sur la construction argovienne part du principe de classement durable et ne soumet pas l'extraction de gravier à la taxe. En complément aux précisions dans les textes législatifs, il s'agit d'une déclaration claire qui procure une sécurité juridique avérée. Je recommande donc de clarifier cet aspect explicitement lors de l'élaboration des lois.

Dr Lukas Pfisterer est avocat au cabinet Pfisterer Rechtsanwälte et est spécialisé dans le droit de la construction et de l'aménagement du territoire. Il est conseiller communal à Aarau depuis 11 ans et est responsable du secteur Immeubles et aménagement du territoire. Depuis 2013, il est également membre du Grand Conseil du canton d'Argovie.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ? UNE ÉVIDENCE !

La Suisse dispose d'importants gisements de gravier et de pierres. Depuis des décennies, l'industrie suisse des graviers et du béton veille à une utilisation durable de ces ressources. Mais la branche a décidé de faire mieux et montre la voie à prendre dans sa nouvelle fiche stratégique: la production de matériaux de construction minéraux doit avoir lieu en ménageant encore mieux les ressources, les matériaux de construction doivent être recyclés plusieurs fois et pouvoir être déposés sans danger dans une décharge en fin de vie.

Aujourd'hui déjà, près de 80% des déchets de la construction sont revalorisés en Suisse : ainsi chaque année, environ une demi-tonne de matériaux de démolition revient dans le circuit des matériaux pour chaque habitant en Suisse. Malgré cette position de leader à l'international, l'Association de l'industrie des graviers et du béton ASGB est persuadée que nous pouvons faire plus !

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL

«Les matières premières sont limitées», explique Daniel Kästli, président du groupe de travail Développement durable à l'ASGB. «Leur utilisation non responsable met non seulement nos vies en danger, mais également celles des générations futures.» Le développement durable est donc un projet intergénérationnel, sur lequel nous devons nous pencher tous ensemble.

L'extraction de gravier favorise la variété des espèces.

«Il n'y a pas d'alternative au développement durable», souligne André Renggli, président de l'ASGB. Une mise en œuvre réfléchie et l'ajustement des objectifs environnementaux, économiques et sociaux ont toujours été des préoccupations majeures de l'association. «Pour nos membres, le fait de s'appuyer sur le modèle à trois piliers pour le développement durable est devenu une évidence», explique M. Renggli.

L'extraction de gravier est réalisée dans le respect des ressources, et le sol est remis en culture avec beaucoup d'expertise après l'extraction et le comblement. «Ainsi, le sol peut être valorisé et reprendre sa destination initiale», confirme Daniel Kästli. Pendant l'exploitation provisoire du sol, la biodiversité est également favorisée par la mise à disposition des parcelles comme milieu de vie pour des es-

pèces pionnières de plantes et animaux. L'industrie des graviers et du béton contribue ainsi de manière essentielle à la préservation de la variété des espèces en Suisse. «Il n'existe pas de branche dans l'industrie qui mette autant d'espace à la disposition de la nature que celle des graviers», déclare Reto Locher, directeur de la Fondation Nature et Economie.

INTÉGRER LA POSSIBILITÉ DE RECYCLAGE DÈS LA PHASE DE PLANIFICATION

Les pierres, les terres et le sable sont solides et durables et sont des matériaux de construction recyclés inertes de grande qualité. «Notre branche est reconnue pour ses bonnes pratiques de recyclage. Lorsque les matériaux de construction recyclés satisfont aux exigences d'hygiène et techniques, il faut absolument les réutiliser», constate M. Kästli. Et il faut y réfléchir dès la planification des ouvrages. Le développement durable est une façon de penser : «Nous ne voulons pas de downcycling, qui consiste à réintégrer dans le circuit les polluants usagés ou neufs», explique l'ingénieur. La branche intervient davantage comme un partenaire de l'économie de la construction afin que les produits installés soient le moins pollués possible et qu'ils puissent donc être recyclés plusieurs fois. Au lieu de matières composites complexes qui nécessitent un retraitement cher et laborieux après la démolition ou qui doivent, dans le pire des cas, être éliminés dans les déchets spéciaux, il convient de développer des ouvrages et des produits de construction intelligents qui peuvent rester dans le circuit technique après leur durée de vie (recyclage) ou être déposés ou compostés sans danger (retour dans la biosphère).

En raison du système, l'influence des fabricants de produits de construction sur la conception des ouvrages est toutefois limitée, ajoute M. Kästli. Des décrets ordonnés uniquement «depuis le haut» ne représentent toutefois pas la meilleure approche. Le risque de créer des incitations contreproduc-

tives par des réglementations ponctuelles est trop grand. L'entrepreneur en appelle donc à ses collègues : «La force d'innovation des fabricants de produits de construction joue aussi un rôle dans la percée du principe des circuits au sein de la branche.»

Les matières premières minérales se recyclent plusieurs fois.

Dans le sens de la durabilité économique, l'ASGB s'engage en faveur d'un approvisionnement régional sûr de l'économie de la construction suisse avec des matériaux de construction minéraux efficaces en ressources et fabriqués de manière décentralisée. Des transports courts ménagent non seulement l'environnement, mais aussi le portefeuille. «Les innovations techniques aussi ont des effets durables», signale M. Kästli. Des procédures de travail et de production efficaces, peu polluantes et qui ménagent les ressources doivent donc être ajustées sans arrêt à l'état de la technique, dans le cadre de la rentabilité.

LES POUVOIRS POLITIQUES DOIVENT AUSSI PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de durabilité sociale, l'ASGB se fixe également des objectifs clairs : au niveau de la société, l'association veut s'engager pour une législation et une normalisation justes et proches de ce qui se fait en pratique. «Les entrepreneurs qui produisent durablement doivent être soutenus, ou du moins ne pas être défavorisés par rapport aux producteurs et aux importateurs Low Cost», demande André Renggli aux pouvoirs politiques. De nouveaux instruments de mesure doivent aider à justifier de manière claire la provenance et l'utilisation des ressources dans l'approvisionnement et la fabrication de matériaux de construction minéraux.

En bref, l'association veut surtout renforcer un climat de travail empreint de collégialité sociale parmi ses entreprises membres.

Le développement durable n'est pas un état figé, mais un processus.

La fiche stratégique prévoit d'influencer positivement les actions à long terme des membres de l'association. «Le développement durable n'est pas un état figé, mais un processus», selon Daniel Kästli. «Si nous voulons arriver à un «vrai» développement durable, nous devons revoir notre manière d'agir et nous améliorer.» L'ASGB donnera donc régulièrement des informations sur l'application de la stratégie de développement durable.

VISION

L'ASGB produit des matériaux de construction minéraux fabriqués en ménageant les ressources, recyclés plusieurs fois et qui peuvent être déposés dans une décharge adaptée en fin de vie.

OBJECTIFS

1. L'ASGB s'engage en faveur d'un approvisionnement économique et sûr de l'économie de la construction suisse avec des matériaux de construction minéraux efficaces en ressources et fabriqués de manière décentralisée.
2. Pendant l'exploitation provisoire du sol, l'ASGB met à disposition des parcelles comme milieu de vie pour les espèces pionnières de plantes et animaux. Une fois remblayées, les surfaces sont remises en culture de manière complète et conforme.
3. Dans le sens de la responsabilité des fabricants, l'ASGB s'engage à reprendre les matériaux de construction minéraux issus des démolitions, à les traiter et les revaloriser sous forme de produits minéraux recyclés avant de les réinjecter dans le circuit des matériaux de construction.
4. L'ASGB s'engage en faveur d'une optimisation de l'utilisation des ressources lors de la fabrication de matériaux de construction minéraux, notamment en
 - a. créant des conditions-cadres qui favorisent une fabrication de matériaux de construction peu polluante et qui ménage les ressources.
 - b. améliorant constamment les matériaux de construction primaires et recyclés et en les conservant le plus longtemps possible dans le circuit.
5. L'ASGB crée de la transparence. Elle considère le circuit des matériaux de construction techniques et naturels comme un système global et met à disposition des instruments et critères de mesure pratiques.
6. L'ASGB s'engage en faveur d'un partenariat social équilibré.

Pour plus d'informations sur la stratégie de développement durable de l'ASGB, consultez le site www.fskb.ch



NOUVELLE OLED POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DANS LA POLITIQUE DES DÉCHETS

La nouvelle Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) a remplacé l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) depuis le 1^{er} janvier 2016. Michel Monteil de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) explique la raison pour laquelle la révision était indispensable et ses impacts sur la branche des graviers et du béton.

À quoi sert l'OLED et quels sont ses objectifs ?

Sur le principe, l'OLED reprend de nombreux aspects éprouvés de l'OTD. La gestion suisse des déchets est un système qui fonctionne bien aujourd'hui, et de nombreux circuits sont largement fermés grâce à des systèmes de récupération et de revalorisation bien établis. Il y a toutefois encore des failles et des potentiels inexploités en ce qui concerne la gestion responsable des ressources par l'économie des déchets. L'OLED tient également compte des évolutions des 20 dernières années.

Notre économie des déchets poursuit trois objectifs supérieurs. Le premier est l'utilisation durable des matières

premières, par exemple en évitant les déchets. Le deuxième est l'élimination respectueuse de l'environnement des déchets et le troisième la sécurité de l'élimination en Suisse. Ces trois aspects doivent être garantis de manière rentable et conforme aux besoins. L'OLED représente une base légale essentielle pour atteindre ces objectifs.

L'un des points forts de l'OLED réside dans la revalorisation ciblée. Qu'entendez-vous par là ?

Selon l'OLED, les déchets doivent dans la mesure du possible être revalorisés. La revalorisation se fait autant au niveau des matières que de l'énergie. Les revalorisations autorisées et possibles selon l'état de la technique sont

consignées directement dans l'OLED ou dans son aide à l'exécution. De manière générale, il faut séparer les polluants avant la revalorisation des déchets, et l'utilité environnementale par rapport aux efforts économiques doit être aussi élevée que possible.

L'OLED s'applique à la limitation et l'élimination des déchets ainsi qu'à la construction et l'exploitation d'installations de traitement des déchets. Qu'est-ce qu'une installation de traitement des déchets ?

Les installations de traitement des déchets sont des installations qui revalorisent, traitent, éliminent ou entreposent des déchets. Les gravières et les glaisières dans lesquelles des matériaux d'excavation et de déblai sont revalorisés ne sont pas concernées.

L'OTD connaissait trois types de décharges. L'OLED quant à elle en recense cinq, les décharges des types A à E. Pourquoi cet amendement ?

Dans les faits, cette nouvelle structure existait déjà dans l'OTD. Dans l'ancienne décharge bioactive (aujourd'hui type de décharge E), on faisait déjà la différence entre les scories (type de décharge D aujourd'hui) et les compartiments de réacteur. Concernant les décharges de matières inertes, il existait déjà celles uniquement destinées à accueillir des matériaux d'excavation et de déblai non contaminés (type de décharge actuel A).

Michel Monteil est responsable de la division Déchets et matières premières auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Il dirige et coordonne l'élaboration de l'aide à l'exécution de la nouvelle Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED).



Désormais, l'OLED concrétise également la réhabilitation. Quelles en sont les répercussions pour les exploitants des types de décharges A et B ?

La phase de réhabilitation des types de décharges A et B débute après leur fermeture et dure au moins 5 ans. Pendant cette période, l'exploitant ou l'exploitante de la décharge doit veiller à ce que les dispositions générales de divers secteurs soient appliquées et soient régulièrement contrôlées ou surveillées. En complément, si l'OLED le prescrit, il/elle doit ef-

L'OFEV veut élaborer l'aide à l'exécution de l'OLED

fectuer un contrôle des eaux souterraines, des lixiviats et des gaz de décharge. Pour le type de décharge A, l'autorité cantonale peut libérer la décharge de ces obligations.

L'OLED contient des marges de manœuvre dans de nombreux domaines. Est-il prévu d'élaborer une aide à l'exécution ou est-ce de la responsabilité des cantons ?

Dans les années à venir, l'OFEV va élaborer une aide à l'exécution de l'OLED en collaboration avec les cantons et les organisations économiques. L'aide à l'exécution en 11 modules s'adresse aux autorités d'exécution cantonales. Le projet est placé sous la responsabilité de l'OFEV. Une consultation est réalisée pour chacun des modules. Celle des premiers modules devrait commencer début 2017. Nous partons du principe que tous les modules de l'aide à l'exécution seront prêts fin 2020.

L'ensemble de l'entretien avec Michel Monteil est disponible sous www.fskb.ch, ainsi que dans le magazine «Die Schweizerische Baustoffindustrie DSB», édition 6-16

POSITION DE L'ASGB

L'ASGB a pu participer à divers groupes de travail qui se sont penchés sur l'élaboration de l'OLED. Même si toutes les préoccupations autour des matières premières n'ont pas été intégrées dans le texte définitif, et notamment en ce qui concerne la nouvelle définition du terme «état de la technique», l'industrie des graviers et du béton peut globalement accepter l'OLED. Dans de nombreuses questions majeures, il reste toutefois encore des marges d'interprétation décisives. Il est donc indispensable que les entreprises se penchent au plus tôt et avec une vision à long terme sur l'application de l'OLED et qu'elles fassent entendre leurs connaissances et leurs expériences pratiques pour l'aide à l'exécution qui reste à définir.

MATÉRIAUX D'EXCAVATION DU GOTHARD RÉUTILISÉS

La manière dont la Suisse utilise durablement les matériaux d'excavation est un exemple à suivre. Le projet du tunnel de base du Gothard (TBG) est un modèle du genre. Sans organisation stricte de la gestion des matériaux, la construction de cet ouvrage du siècle n'aurait jamais pu avoir lieu.

En effet, 36 tonnes de matériaux d'excavation ont été générés pour la construction du TBG et du Ceneri. Ceci correspond au volume des pyramides de Khéops en Égypte, des 200 mètres les plus hauts du Matterhorn ou à un cube avec des côtés de 330 m. Rien que le TBG a été à l'origine de 13 millions de m³ ou 28,7 millions de tonnes de matériaux. Près d'un quart de cette masse a pu être réutilisée sous forme de granulats pierreux pour la production de béton. Deux tiers, c'est-à-dire 18,9 millions de tonnes, ont été revalorisés sous forme de remblais, de dépôts et de remises en culture. 0,2 million de tonnes de boues des percements ont été éliminées dans des décharges bioactives.

**4 MILLIONS DE M³
DE BÉTON ET
1,4 MILLION
DE TONNES DE
CIMENT ONT
ÉTÉ NÉCESSAIRES
POUR
LE TUNNEL DE
BASE DU
GOTHARD.**



D'une longueur de 57 km, les tubes du tunnel sont conçus pour une durée d'utilisation de 100 ans.

L'IMPORTANCE DE LA GESTION DES MATÉRIAUX IDENTIFIÉE AU PLUS TÔT

Pour la construction du TBG, les premières planifications en matière de gestion des matériaux datent de 1992. Dès l'avant-projet, les responsables ont dû justifier qu'ils procéderaient à une gestion et à une élimination respectueuses de l'environnement, de l'espace et de la population des matériaux d'excavation du tunnel à l'aide d'un concept de gestion des matériaux supérieur. La maîtrise d'ouvrage AlpTransit Gothard SA (ATG) était alors déjà consciente de l'enjeu de la gestion des matériaux. Elle a donc prévu de réutiliser autant de matériaux d'excavation que possible

Des solutions novatrices ont été développées pour l'approvisionnement des chantiers et l'évacuation des matériaux d'excavation.

dans le projet de tunnel et a ainsi développé des solutions novatrices dès la phase de projet afin d'approvisionner les chantiers et d'évacuer les matériaux d'excavation. Elle a également demandé à toutes les parties prenantes dans la planification et la construction de respecter cette philosophie à long terme.

Près de vingt ans plus tard, il est avéré que le traitement des matériaux d'excavation pour en faire des granulats pierreux a été une possibilité technique et un succès économique dans tous les tronçons du TBG. Dans le cadre du projet, il a également été possible de vérifier si les matériaux d'excavation de percements à l'aide de tunneliers pouvaient être traités pour en faire des additifs de qualité supérieure pour le béton. Pour s'en assurer, l'adéquation a été prouvée avant même le début du percement lors de nombreux essais de traitement, du béton et de transport, et des recettes correspondantes ont été élaborées.



Le concept de gestion des matériaux supérieur pour le TBG se base sur trois piliers :

1. Approvisionnement interne des chantiers en granulats pierreux par le traitement des matériaux d'excavation adaptés sur place.
2. Logistique de transport et d'entreposage peu polluante et silencieuse : pour y arriver, on a exclusivement utilisé des bandes de convoyage pour les grandes quantités sur des distances jusqu'à 5 km, alors que pour les trajets plus longs, des trains et bateaux ont été utilisés pour les chantiers à Erstfeld et Amsteg.
3. Focalisation sur la protection contre les nuisances sonores et la poussière en encapsulant les bandes de convoyage et les gravières, en arrosant les points de transvasement avec de l'eau et en «douchant» les matériaux sur les wagons avant leur entrée dans la gare d'Erstfeld.

CRÉATION D'ÎLOTS ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Une solution spéciale, mais aussi très observée par la communauté internationale, a été réalisée pour les matériaux provenant des tronçons d'Amsteg et d'Erstfeld. Les matériaux d'excavation du tunnel d'un volume de 3,3 millions de tonnes, qui n'ont pas pu être réutilisés dans le TBG, ont été déposés dans le delta de la Reuss pour un projet d'îlots et d'eaux peu profondes. Ainsi les six îlots créés ont été un projet gagnant pour tous. Ces îlots sont aujourd'hui des milieux de vie précieux pour les animaux et les plantes, mais aussi pour les habitants qui s'y baignent.

Le dépôt intermédiaire de Sedrun avec ses installations de gestion des matériaux étendues et ses hébergements provisoires n'a laissé aucune trace néfaste dans le paysage. En lieu et place, 2,9 millions de tonnes de matériaux d'excavation ont été déposés dans un cirque naturel pour en faire un paysage verdoyant. La cerise sur le gâteau dans ce site : un nouveau lac de baignade et une piste de ski de fond pour l'hiver.

Le nouveau lac de baignade à Sedrun

JOURNÉE DÉCOUVERTE DANS LES GRAVIÈRES ET LES CARRIÈRES

La branche des graviers et du béton propose des journées découverte dans des gravières et des carrières partout en Suisse aux classes et jardins d'enfants, ainsi qu'à des groupes d'adultes. Chaque visite est l'occasion d'échanger des histoires passionnantes sur l'exploitation des gravières, la géologie ou la nature dans le chantier d'excavation.

Chaque année, près de 5000 personnes visitent des carrières et des gravières en Suisse. Ceci correspond à environ 200 groupes, autant des adultes que des enfants scolarisés en primaire ou au jardin d'enfants. Chaque groupe a le choix entre trois thèmes différents : l'usine, la géologie ou la nature, qui sont expliqués en fonction de l'âge des groupes lors de visites guidées par des experts. Le programme est conçu de manière à ce que les enfants aient également le temps d'organiser des jeux dans les gravières. Une journée dans un chantier d'excavation est avec certitude une expérience riche et variée pour grands et petits.

CHAQUE
ANNÉE, PRÈS DE
5000 PERSONNES
VISITENT DES
GRAVIÈRES ET DES
CARRIÈRES.



Expérience « érosion »

DE NOMBREUX POINTS FORTS LORS D'UNE EXCURSION SCOLAIRE EN GRAVIÈRE

Lorsqu'un groupe choisit le thème de l'exploitation de l'usine, il voit en temps réel comment le gravier est extrait, et comment ont lieu le remblayage et la remise en culture. Les grandes machines notamment fascinent les jeunes visiteurs. « Combien de tonnes pèse cette chargeuse ? » ou « Combien peut-on mettre de gravier dans son godet ? », voici quelques-unes des questions que les écoliers et écolières posent souvent et auxquelles les experts répondent

La richesse de la nature et les aventures dans un chantier d'excavation enthousiasment les enfants.

avec compétence et en fonction de l'âge de chaque groupe. Lorsqu'une classe s'arrête devant la paroi d'abattage, une question évidente se pose : d'où viennent toutes ces roches ? Un cours approfondi est alors donné sur ce thème géologique. Les enfants sont fascinés par la variété des roches présentes et adorent essayer de deviner le nom de chacune.

DES MINI-CHANTIERS DANS L'INTÉRÊT DE LA NATURE

La richesse exceptionnelle de la nature dans les chantiers d'excavation enthousiasme également les enfants. « Y a-t-il vraiment des plantes et des animaux rares dans une gravière ? », demandent-ils avec scepticisme. Mais une fois le premier sonneur à ventre jaune attrapé ou après avoir découvert un lézard des souches, les enfants se transforment en véritables chercheurs.

Après la visite guidée, il est également possible de donner de son temps en faveur de la nature. Ainsi, on propose aux visiteurs de construire un mur en pierre sèche en équipe par exemple. Une excursion scolaire en gravière devient ainsi une véritable expérience dont on se rappelle longtemps.

LES ENSEIGNANTS APPRÉCIENT CETTE JOURNÉE SI RÉALISTE

Enthousiastes les enseignants qui ont visité un chantier d'excavation avec leur classe recommandent cette journée découverte à leurs collègues. Aujourd'hui, le réseau d'enseignants et d'écoles ainsi créé est vaste.

Outre les visites guidées et les mini-chantiers sur les chantiers d'excavation, les classes aiment aussi se rendre dans les trois sites pédagogiques : ainsi, Rubingen accueille de-

puis plus de 10 ans le site pédagogique d'une gravière qui fait le bonheur des classes du canton de Berne. Un autre site se trouve à Ménières, dans le canton de Fribourg. Ce site pédagogique s'adresse aux classes francophones. Depuis le printemps 2016, il y a également un nouveau site à Seen pour accueillir les enfants de la ville de Winterthur.

Pour garantir la sécurité des visiteurs sur les chantiers d'excavation, les classes sont toujours accompagnées d'un expert. Elles peuvent également compter sur le soutien essentiel des exploitants des gravières. Ainsi, les enfants peuvent quelquefois s'asseoir dans la cabine d'une pelleteuse où le machiniste leur explique le fonctionnement des machines.

DES MINI-CHANTIERS BÉNÉVOLES ET D'AUTRES OFFRES

L'offre de visite guidée et de mini-chantier peut également être réservée par des groupes d'adultes. De nombreuses associations de protection de l'environnement, des partis politiques, des groupes de personnes âgées et des enfants avec passeport vacances ont déjà profité de l'offre variée des chantiers d'excavation. Les mini-chantiers bénévoles sont aussi très appréciés par les entreprises afin de promouvoir l'esprit d'équipe en plus d'aider la nature.

Un chantier d'excavation est un site professionnel privé, auquel les particuliers n'ont pas accès librement. Une grande partie de la population ne sait pas pourquoi on extrait du gravier, ni à quoi il sert. Cette journée découverte ou les journées portes ouvertes permettent d'en présenter l'exploitation et la nécessité des gravières et d'entretenir le dialogue avec les habitants et habitantes.

Vous avez envie de visiter un chantier d'excavation ? N'hésitez pas à nous contacter : ASGB Berne / tél. 031 326 26 26 / info@fskb.ch



Observation d'une grenouille.

FORMATION AVEC DES DÉBOUCHÉS DE CONTRÔLEUR DE MATÉRIAUX

La formation continue de Contrôleur de matériaux avec brevet fédéral est une qualification destinée aux employés de l'industrie des graviers et du béton pour la mise en œuvre pratique du contrôle de production dans l'entreprise. Oliver Blatter a suivi la formation avec succès et explique les raisons qui l'ont poussé à passer ce brevet et son utilité.

Quel est votre parcours professionnel ?

En 1982, j'ai terminé mon apprentissage de chauffeur PL auprès de Camion Transport SA Wil. Puis, j'ai commencé à travailler comme chauffeur pour Looser/Grob Kies SA avant de remplacer le machiniste de l'installation de transport de béton alors neuve dès 1985. Cinq ans plus tard, on m'a confié la gestion du laboratoire de la construction

LA FORMATION CONTINUE PREND DE L'IMPORTANCE POUR RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS DE CONTRÔLE DE PRODUCTION.

Wattwil de Grob-Kies SA, et j'ai eu l'occasion, en 1997, d'approfondir mes connaissances pratiques dans le cadre de la formation de préparation à l'examen professionnel « Contrôleur de matériaux avec brevet fédéral ». La même année, j'ai passé le diplôme avec succès. En 2010, j'ai été élu dans la Commission de cet examen et depuis, je participe aux préparatifs et à la réalisation des examens annuels.



Oliver Blatter utilisant les connaissances acquises par ses compétences de contrôleur de matériaux

Pourquoi avez-vous alors opté pour la formation de contrôleur de matériaux ?

De mon point de vue, cette formation devenait une nécessité dans la perspective des réformes européennes sur les matériaux de construction prévues à la fin des années 90 pour pouvoir répondre aux missions de contrôle dans la production interne. Mon employeur tient également à ce que ses collaborateurs disposent de bonnes compétences technologiques en matériaux et demande à tous ses ma-

Rétrospectivement, que vous a apporté cette formation aux niveaux personnel et professionnel ?

La formation de contrôleur des matériaux m'a ouvert divers horizons et donné de nouvelles perspectives professionnelles.

À qui recommanderiez-vous cette formation aujourd'hui ?

Je pense qu'il s'agit d'une formation indispensable pour tous ceux qui travaillent dans la technique dans l'industrie des graviers et du béton. Grâce à cette formation, ils comprendront de manière détaillée comment leurs agissements se répercutent dans les produits fabriqués.

Pour plus d'informations sur la formation continue de Contrôleur des matériaux avec brevet fédéral et sur les prochains cours de préparation et dates d'examen, consultez www.bauundwissen.ch.

LES CONNAISSANCES ACQUISES SONT CIBLÉES POUR LES LABORANTINS ET LES MACHINISTES.

chines de l'usine à béton de passer le brevet fédéral de contrôleur de matériaux. Ainsi, toutes les questions techniques dans l'entreprise peuvent faire l'objet de discussions expertes.

Que pensez-vous de la formation a posteriori ?

La formation et la préparation ultérieure à l'examen ont représenté une époque très intense, mais aussi relativement courte à mes yeux. La formation a commencé en janvier et au mois de juin de la même année, j'avais déjà passé le diplôme. C'était une phase très riche en enseignements que je recommande à tous les machinistes ou collaborateurs de laboratoire de notre industrie.

Avez-vous pu appliquer vos connaissances théoriques directement dans votre quotidien professionnel ?

Oui, les connaissances apprises pendant la formation sont très ciblées sur les connaissances pratiques requises par les laborantins et les machinistes.

Le cours a-t-il nécessité beaucoup de temps ?

Lorsque j'ai suivi la formation de préparation, nous avions cours pendant 10 semaines respectivement 2 jours par semaine entre le lundi et le vendredi. Aujourd'hui, cette formation a lieu le vendredi et le samedi. À l'époque, c'était plus simple pour moi, parce que la formation n'empiétait pas trop sur ma vie privée. La charge que représente la formation continue du point de vue professionnel dépend beaucoup de la fonction occupée et de l'aide apportée par l'employeur.

Oliver Blatter (53) possède un brevet fédéral de contrôleur de matériaux. Il dirige aujourd'hui le laboratoire de Grob Kies SA, une entreprise familiale œuvrant dans les domaines du gravier, du béton, des transports et de l'élimination. Dans sa fonction, Oliver Blatter se charge du contrôle de production interne pour plusieurs sites.



EXPOSITION SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES « TRÉSORS DE LA TERRE »

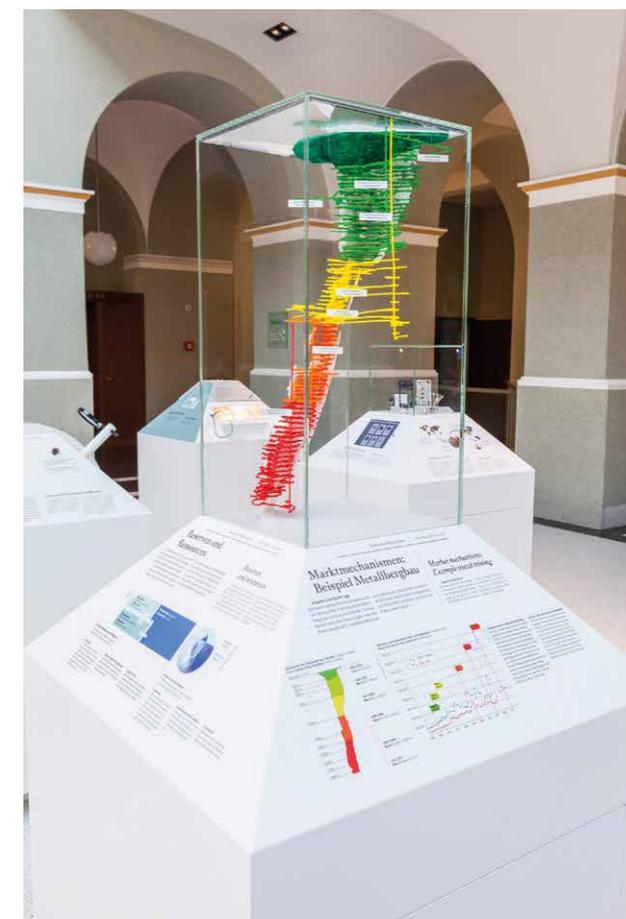
La disponibilité de matières premières minérales semble évidente. La consommation mondiale ne cesse toutefois de croître. L'exposition « Trésors de la Terre » informe sur les conséquences de cette évolution. Elle explique – à travers des présentations – la manière dont les matières premières sont extraites et utilisées de manière économique, respectueuse de l'environnement et sociale.

L'ASGB et de nombreux autres organismes et experts ont contribué à l'exposition « Trésors de la Terre ». En raison de son succès, l'exposition a été prolongée jusqu'au 20 novembre 2016. Elle couvre 42 sujets différents, dont certains se rapportent à l'industrie des graviers et du béton. N'hésitez pas à vous y rendre pour par exemple découvrir que ...

- ... l'homme consomme 1000 tonnes de matières premières minérales pendant sa vie, soit le poids de 250 éléphants.
- ... près de 24 millions de m³ de gravier sont extraits chaque année.
- ... les matières premières telles que l'or, le cuivre, le chrome, le zinc, l'aluminium présentent un taux de recyclage compris entre 20 et 40% dans le monde.
- ... environ 90% de la substance de construction minérale d'un bâtiment démolé est revalorisée dans notre pays.
- ... plus de 80% de la quantité de matières premières extraite en Suisse concerne le gravier et le béton.
- ... le gravier est un matériau indispensable à l'industrie de la construction: routes, murs, ponts, etc.
- ... le béton est le consommable le plus utilisé après l'eau.
- ... notre quotidien est truffé de matières premières. Sans cuivre pas de courant, sans pétrole pas de plastique, sans fer pas d'acier.
- ... la Suisse est considérée comme « riche en roche », ses réserves de gravier se trouvent essentiellement dans des lits de fleuves.



Vif intérêt lors de l'inauguration de l'exposition sur les matières premières



L'exposition « Trésors de la Terre - Notre utilisation des matières premières » est une production de focusTerra, le centre de recherche et d'information géologique de l'ETH Zurich. Elle est visible depuis août 2015 et jusqu'au 20 novembre 2016 dans le bâtiment NO de l'ETH Zurich. Pour des informations sur les horaires d'ouverture, consultez le site www.focusterra.ethz.ch.

PERSONNEL



Volker Wetzig, ing. dipl. en ressources minières et matières premières, prend ses fonctions de responsable technique suppléant à l'office central de l'ASGB à partir du 1^{er} novembre 2016. Il assistera Ernst Honegger, responsable technique, qui a entre-temps réduit son temps de travail à 50%. Grâce à son expérience en tant que membre de la direction d'une entreprise de recherche du secteur des matières premières minérales/de la construction souterraine, ainsi que de membre de la direction d'un organisme de certification dans l'industrie des matériaux de construction, Volker Wetzig dispose des meilleurs prérequis pour occuper ce poste. Il officie également en tant qu'expert auprès du Service d'accréditation suisse (SAS) et participe à plusieurs comités spécialisés de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA). Volker Wetzig est marié et père de deux enfants majeurs.

NOUVEAUX BUREAUX POUR L'ASGB

Les bureaux au Bubenbergrplatz 9 à Berne étaient définitivement trop petits pour accueillir l'office central de l'ASGB. Le comité de l'ASGB a donc décidé de chercher des locaux plus grands. Depuis le 1^{er} avril 2016, l'ASGB se trouve donc à 100 mètres de l'ancien siège social, à proximité immédiate de la gare centrale de Berne et du Bundeshaus, dans les étages supérieurs dans la Schwanengasse 12.



CCN ET CCT RA 2016 : IMPOSITION DES DÉCHARGES

À l'encontre des demandes de l'ASR et de l'ASGB, le Conseil fédéral n'a pas, dans sa décision du 14 juin 2016, supprimé définitivement les décharges de l'extension du champ d'application ECA. En lieu et place, le Conseil fédéral demande aux partenaires contractuels dans le cadre des considérations sur l'ECA, de ne pas appliquer la Convention nationale (CN) et le contrat collectif de travail pour la retraite anticipée (CCT RA) aux décharges agréées selon la loi sur les déchets, conformément aux art. 35 et suivants de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) (types de décharges A-E). En outre, le Conseil fédéral exige des partenaires contractuels de lui présenter les décharges qui, de leur point de vue, doivent être soumises à la CN et au CCT RA et celles qui sont membres de la Société suisse des entrepreneurs (SSE).

Même si le Conseil fédéral n'a pas intégralement accepté la demande de recours de l'ASGB, nous sommes persua-

dés que la branche de l'industrie des graviers et du béton peut vivre avec cette décision, car les types de décharges A-E concernant la branche conformément à la loi sur les déchets sont clairement en dehors des champs d'application CN et CCT RA, selon les considérations du Conseil fédéral.

Dans le secteur des transports de chantier, le Conseil fédéral a également refusé le recours émis par l'Association suisse des transports routiers (ASTAG). Simultanément, le Conseil fédéral demande à ses partenaires de négociation SSE, unia et syna, d'ajuster leur pratique d'exécution dans le domaine des transports et de renoncer au seuil de chiffre d'affaires critiqué par nos associations de CHF 500 000. À l'avenir, l'objectif est également de ne pas soumettre les employés à la CN et au CCT RA sans indication explicite. Les modifications de l'ECA doivent en outre être exécutées auprès de tous les employeurs sans demande expresse.



Indépendamment des biens transportés, les entreprises de transport n'entrent pas dans le champ d'application relatif au genre d'entreprise de la CCT, resp. de la CCT RA.

MENTIONS LÉGALES ET PHOTOGRAPHIES

Édition

Association suisse de
de l'industrie des graviers et du béton ASGB
Schwanengasse 12
3011 Berne
www.fskb.ch

Concept, contenus et réalisation

Association suisse de
l'industrie des graviers et du béton ASGB
En collaboration avec furrerhugi. sa

Tirage

8000 exemplaires

Langues

Allemand, français

Impression

Ast & Fischer SA Wabern



PHOTOS / SOURCES / AUTEURS

Page de garde:	Photo: Gravières, Val Calanca / ASGB
Page 2/3:	Photo: ASGB
Page 4/5	Auteur: Claudio Looser Photo: ASGB
Page 6/7	Auteur: Daniel Kästli
Page 8/9	Auteur: Martin Weder Photo: KSE Bern
Page 10/11	Auteur: Curt M. Mayer Source: « Tunnelling the Gotthard », rapports techniques sur la gestion des matériaux, éditeur GTS Groupe spécialisé pour les travaux souterrains, www.swisstunnel.ch Photos: Curt M. Mayer
Page 12/13	Auteur: Doris Hösl Photos: ASGB
Page 14/15	Auteur: Claudio Looser Photos: Oliver Blatter
Page 16/17	Auteur: Claudio Looser Photos: © focusTerra, ETH Zurich, 2015 und © focusTerra, ETH Zurich / Jon Etter, 2015
Page 18/19	Auteur: Martin Weder Photos: ASGB
